

Démarche	: Demande de renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière - département des Vosges
Organisme	: Bureau Education Routière

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

## Formulaire

Cette procédure permet aux établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière de déposer une demande de renouvellement d'agrément auprès du Préfet.

L'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière fixe les conditions de renouvellement d'agrément de ces établissements. L'arrêté dispose notamment qu'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière se caractérise par un exploitant, qui est soit une personne physique soit le représentant légal d'une personne morale et par un local d'activité.

L'exploitant doit adresser tous les cinq ans une demande de renouvellement de son agrément au Préfet du département de l'établissement concerné. Cette demande doit s'accompagner d'un dossier complet et intervenir au moins deux mois avant l'expiration de l'agrément.

### Renseignements relatifs au demandeur

#### Civilité

Mme

M.

#### Nom de naissance

#### Prénom

#### Nom d'usage

# Demande de renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite et d'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite

## Date de naissance

## Lieu de naissance

Ville, département, pays

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièce d'identité

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Si le demandeur est ressortissant étranger n'appartenant pas à un État de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, joindre la justification qu'il est en règle à l'égard de la législation et de la réglementation concernant les étrangers en France

## Adresse du demandeur

N° et libellé de la voie, code postal et ville

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif de domicile du demandeur

Rappel : le document doit faire apparaître votre nom et votre adresse postale.

Documents acceptés : facture d'internet, de téléphone, de gaz, d'eau, avis d'imposition, taxe d'habitation, assurance du logement, titre de propriété, quittance de loyer ou relevé de la Caf mentionnant les aides liées au logement.

Si vous ne pouvez pas fournir un document à votre nom, vous devez joindre la pièce d'identité de la personne qui vous héberge, une lettre de celle-ci signée certifiant que vous habitez chez elle de manière stable ou depuis plus de 3 mois et le justificatif de domicile (documents acceptés ci-dessus) de cette personne.

## Téléphone fixe du demandeur

## Téléphone portable du demandeur

## Email du demandeur

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Réactualisation des connaissances

Justificatif d'une formation attestant la réactualisation des connaissances professionnelles pour l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite

## Renseignements relatifs à l'établissement

### Numéro d'agrément de l'établissement

Le numéro d'agrément est composé de la lettre "E" suivie de 10 chiffres.

# Demande de renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite et d'examens

## Raison sociale

## Dénomination commerciale

## SIREN/SIRET

### SIRET

## Dénomination

## Forme juridique

### Le demandeur est-il le représentant légal d'une personne morale ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Extrait de kbis

Si vous êtes le représentant légal d'une personne morale, vous devez impérativement joindre une copie de l'extrait du registre du commerce et des sociétés datant de moins de trois mois.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Statuts de la société

Si vous êtes le représentant légal d'une personne morale, vous devez impérativement joindre une copie des statuts.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justification de la déclaration de la contribution économique territoriale ou déclaration d'inscription à l'URSSAF

## Adresse de l'établissement

N° et libellé de la voie, code postal et ville

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Titre de propriété ou bail de location du local

## Téléphone fixe de l'établissement

## Téléphone portable de l'établissement

## Email de l'établissement

## Demande de renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière

### Catégories d'enseignement demandées

Renseignez toutes les catégories d'enseignement demandées.

Seuls les établissements titulaires du label qualité des "formations dispensées par les auto-écoles" (ou ses équivalents) peuvent demander la catégorie B96.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

B/B1/AM option quadricycle

BE

B96

AM

A1

A2

A

C1

C1E

C

CE

D1

D1E

D

DE

## Renseignements relatifs aux moyens de l'établissement

### Information relative à la mise en commun des moyens

L'article 7 de l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dispose que par dérogation aux dispositions prévues à l'article 2 de ce même arrêté concernant les moyens d'exploitation (local d'activité, matériels pédagogiques et véhicules) et les personnels, ceux-ci peuvent être mis en commun par plusieurs exploitants déjà titulaires d'un agrément.

Dans ce cas, une convention écrite, transmise au préfet, doit déterminer l'usage en commun des moyens. Elle doit préciser notamment les noms et qualification des personnels enseignants, l'identification et les documents afférents aux véhicules mis en commun, les lieux, les formations dispensées et les modalités d'organisation.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Convention de mise en commun

La convention doit préciser les noms et qualifications des personnels enseignants, les lieux, les formations dispensées et pour les véhicules leur identification, leur usage et les catégories d'enseignement attribuées.

### Rappel relatif à la superficie du local

La somme des superficies de la salle d'accueil et de la salle d'enseignement doit être supérieure ou égale à 25m<sup>2</sup>.

Lorsque plusieurs exploitants exercent en commun dans le même local, la superficie

Demande de renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite et minimale exigée est fonction du nombre d'exploitants concernés. Elle est établie selon le barème suivant :

- deux ou trois exploitants : 50 mètres carrés ;
- au-delà de trois exploitants, la superficie minimale est de 25 mètres carrés supplémentaires par exploitant s'ajoutant au groupement.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Plan descriptif du local

Les annotations du plan doivent obligatoirement faire apparaître l'affectation et la superficie de chaque pièce.

**Le local a-t-il subi des modifications depuis l'obtention du dernier agrément préfectoral ?**

En cliquant sur non, vous attestez que le local n'a subi aucune modification :

- relative à la disposition des cloisons ou de l'entrée du local,
- relative à l'affectation des pièces,
- ayant altéré l'isolation phonique de la salle d'enseignement,
- ayant eu pour conséquence la modification de la superficie.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Rappel relatif aux enseignants de la conduite**

La proportion maximale par entreprise des personnes titulaires d'une autorisation temporaire et restrictive d'exercer ne peut dépasser 20 % par excès de l'effectif total, calculé en équivalents temps plein, des enseignants de la conduite et de la sécurité routière, salariés ou exploitants, titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Exemples : 1 ATRE pour 2 à 5 enseignants, 2 ATRE pour 6 à 10 enseignants...

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Liste des enseignants

Toute modification doit être signalée au préfet.

Il est impératif de faire apparaître le nom de naissance, le prénom, la ville de domicile ainsi que les catégories enseignées pour chaque enseignant de votre établissement.

Les enseignants doivent être titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Autorisations d'enseigner

Joindre impérativement l'ensemble des autorisations d'enseigner des formateurs de votre établissement. Chaque document doit être en cours de validité et faire apparaître le recto et le verso de l'autorisation.

**Rappel relatif aux véhicules**

Les véhicules automobiles utilisés pour l'enseignement doivent être des véhicules de série et répondre aux spécificités suivantes (indication des correspondances sur le certificat d'immatriculation) :

**Catégorie AM option cyclomoteur :**

- véhicule à deux roues dont la vitesse maximale par construction est égale ou supérieure à 6 km/ h et ne dépasse pas 45 km/ h (J = L1e)
- cylindrée ne dépassant pas 50 cm<sup>3</sup> (P1 = max 50)
- puissance maximale nette n'excédant pas 4 kilowatts (P2 = max 4)

Demande de renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite et d'exploitation de véhicules à moteur (B)  
- 7 ans maximum depuis la date de première immatriculation (B)

Catégorie A1 :

- véhicule à deux roues sans side-car de la catégorie L3e (J = L3e)
- cylindrée (P1 = entre 115 et 125)
- puissance maximale nette n'excédant pas 11 kilowatts (P2 = max 11)
- rapport poids/puissance max de 0,1KW/kg (Q = max 0,1)
- 7 ans maximum depuis la date de première immatriculation (B)

Catégorie A2 :

- véhicule à deux roues sans side-car de la catégorie L3e (J = L3e)
- cylindrée (P1 = min 395)
- puissance maximale nette entre 20 kilowatts et 35 kilowatts (P2 = entre 20 et 35)
- rapport poids/puissance max de 0,2KW/kg (Q = max 0,2)
- 7 ans maximum depuis la date de première immatriculation (B)

Catégorie A :

- véhicule à deux roues sans side-car de la catégorie L3e (J = L3e)
- cylindrée (P1 = min 595)
- puissance maximale nette minimum de 50 kilowatts (P2 = minimum 50)
- poids à vide national minimum de 175 kilogrammes (G1 = minimum 175)
- 7 ans maximum depuis la date de première immatriculation (B)

Catégorie B :

- véhicule, ayant au moins quatre roues, conçu et construit pour le transport de personnes et comportant, outre le siège du conducteur, huit places assises au maximum (J = M1)
- 7 ans maximum depuis la date de première immatriculation (B)
- comportant un nombre minimum de 4 places assises (S1 = entre 4 et 8)
- comportant la mention véhicule école (Z)
- dont la masse en charge maximale techniquement admissible est de 3500 kilogrammes (F1 = max 3500)

Catégorie B96 (utilisation d'un ensemble véhicule tracteur + remorque) :

• Véhicule tracteur :

- véhicule, ayant au moins quatre roues, comportant, outre le siège du conducteur, huit places assises au maximum (J = M1 ou N1)
- 11 ans maximum depuis la date de première immatriculation (B)
- comportant un nombre minimum de 4 places assises (S1 = entre 4 et 8)
- comportant la mention véhicule école (Z)
- dont la masse en charge maximale techniquement admissible est de 3500 kilogrammes (F1 = max 3500)

• Remorque :

- véhicule remorqué conçu et construit pour le transport de marchandises ou de personnes ainsi que l'hébergement de personnes (J = O)
- masse en charge maximale techniquement admissible située entre 1000 et 3500 kilogrammes (F1 = entre 1000 et 3500)

• Ensemble tracteur + remorque :

- la hauteur de la caisse ne peut être inférieure à celle du véhicule tracteur
- la largeur de la caisse peut être légèrement inférieure à celle du véhicule tracteur (5 cm de chaque côté) à la condition que la vue vers l'arrière ne soit possible qu'en utilisant les rétroviseurs extérieurs du véhicule tracteur
- la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque doit être supérieure à 3500

Demande de renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite et de la remorque de moins de 3500 kilogrammes et inférieure ou égale à 4250 kilogrammes (F1 tracteur + F1 remorque > 3500 et ≤ 4250)

- l'ensemble doit pouvoir supporter un poids réel de la remorque de 800kg au minimum (G1 tracteur + 880 ≤ F3 tracteur) [le calcul tient compte du passager]
- la somme des poids à vide de chaque véhicule doit être inférieure ou égale à la masse en charge maximale admissible de l'ensemble (G1 tracteur + G1 remorque ≤ F3 tracteur)

Catégorie BE (utilisation d'un ensemble véhicule tracteur et remorque) :

- Véhicule tracteur :
  - véhicule, ayant au moins quatre roues, comportant, outre le siège du conducteur, huit places assises au maximum (J = M1 ou N1)
  - équipé de baies vitrées au niveau de toutes les places assises
  - 11 ans maximum depuis la date de première immatriculation (B)
  - comportant un nombre minimum de 4 places assises (S1 = entre 4 et 8)
  - comportant la mention véhicule école (Z)
  - dont la masse en charge maximale techniquement admissible est de 3500 kilogrammes (F1 = max 3500)
- Remorque :
  - véhicule remorqué conçu et construit pour le transport de marchandises ou de personnes ainsi que l'hébergement de personnes (J = O)
  - aspect d'un fourgon tôlé ou bâché
  - masse en charge maximale techniquement admissible située entre 1000 et 3500 kilogrammes (F1 = entre 1000 et 3500)
- Ensemble tracteur + remorque :
  - atteindre une vitesse minimale en palier de 100km/h
  - la hauteur de caisse ne peut être inférieure à celle du véhicule tracteur
  - la largeur de caisse peut être légèrement inférieure à celle du véhicule tracteur (5 cm de chaque côté) à la condition que la vue vers l'arrière ne soit possible qu'en utilisant les rétroviseurs extérieurs du véhicule tracteur
  - la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque doit être supérieure à 4250 kilogrammes (F1 tracteur + F1 remorque > 4250)
  - l'ensemble doit pouvoir supporter un poids réel de la remorque de 800kg au minimum (G1 tracteur + 880 ≤ F3 tracteur) [le calcul tient compte du passager]
  - la somme des poids à vide de chaque véhicule doit être inférieure ou égale à la masse en charge maximale admissible de l'ensemble (G1 tracteur + G1 remorque ≤ F3 tracteur)

Catégorie C1 :

- véhicule, ayant au moins quatre roues, conçu et construit pour le transport de marchandises (J = N2)
- longueur minimale de 6 mètres
- compartiment à marchandises doit avoir l'aspect d'un fourgon tôlé, bâché ou d'une caisse savoyarde dont la hauteur et la largeur ne peuvent être inférieures à celles de la cabine ; bennes et porte-conteneurs ne sont pas admis
- 16 ans maximum depuis la date de première immatriculation (B)
- comportant un nombre minimum de 4 places assises (S1 = minimum 4)
- comportant la mention véhicule école (Z)
- masse en charge maximale techniquement admissible est située entre 4000 et 7500 kilogrammes (F1 = entre 4000 et 7500)

Catégorie C1E (utilisation d'un ensemble véhicule tracteur et remorque) :

- Véhicule tracteur (voir catégorie C1)
- Remorque :
  - véhicule remorqué conçu et construit pour le transport de marchandises (J = O)

Demande de renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite et du transport de marchandises

- compartiment à marchandises : caisse fermée au moins aussi large que la cabine du tracteur, peut également être légèrement moins large que le véhicule tracteur de 5 cm de chaque côté à la condition que la vue vers l'arrière ne soit possible qu'en utilisant les rétroviseurs extérieurs du véhicule tracteur ; bennes et porte-conteneurs ne sont pas admis

- masse en charge maximale techniquement admissible est d'au moins 1250 kilogrammes (F1 = minimum 1250)

- Ensemble tracteur + remorque :

- longueur totale minimale de 8 mètres

- la masse en charge maximale admissible de l'ensemble doit être inférieure ou égale à 12000 kilogrammes (F3 tracteur  $\leq$  12000)

- l'ensemble doit pouvoir supporter un poids réel de la remorque de 800kg au minimum (G1 tracteur + 880  $\leq$  F3 tracteur) [le calcul tient compte du passager]

- la somme des poids à vide de chaque véhicule doit être inférieure ou égale à la masse en charge maximale admissible de l'ensemble (G1 tracteur + G1 remorque  $\leq$  F3 tracteur)

#### Catégorie C :

- véhicule, ayant au moins quatre roues, conçu et construit pour le transport de marchandises (J = N3)

- longueur minimale de 8 mètres

- largeur minimale de 2.50 mètres

- boîte de vitesses comprenant au moins 8 rapports en marche avant (sauf changement de vitesses automatique)

- compartiment à marchandises doit avoir l'aspect d'un fourgon tôlé, bâché ou d'une caisse savoyarde dont la hauteur et la largeur ne peuvent être inférieures à celles de la cabine ; bennes et porte-conteneurs ne sont pas admis

- 16 ans maximum depuis la date de première immatriculation (B)

- comportant un nombre minimum de 4 places assises (S1 = minimum 4)

- comportant la mention véhicule école (Z)

- masse en charge maximale techniquement admissible de 15000 kilogrammes minimum (F1 = min 15000)

- en examen, le poids réel du véhicule ne doit, en aucun cas, être inférieur à 12 tonnes, le chargement devant, d'une part, être au moins égal aux deux tiers de la charge utile ( $2/3 \times (F2-G1) + G1 =$  minimum 12000)

#### Catégorie CE (utilisation d'un ensemble véhicule semi-remorque ou camion+remorque) :

- Semi-remorque :

- véhicule tracteur (J = N3 ou J1=TRR)

- véhicule tracteur datant de 16 ans maximum depuis la date de première immatriculation (B)

- véhicule tracteur comportant un nombre de places assises minimum de 4 (S1 = minimum 4)

- mention véhicule école pour le véhicule tracteur (Z)

- remorque conçue et construite pour le transport de marchandises (J = O ou J1 = SREM)

- masse en charge maximale admissible de l'ensemble de 32000 kilogrammes minimum (F3 tracteur = min 32000)

- boîte de vitesses comprenant au moins 8 rapports en marche avant (sauf changement de vitesses automatique)

- en examen, le poids réel de l'ensemble articulé ne doit, en aucun cas, être inférieur à 26 tonnes ( $F1$  tracteur +  $F1$  remorque  $\geq$  26000)

- la semi-remorque doit présenter l'aspect d'un fourgon tôlé, bâché, d'une citerne ou d'une caisse savoyarde ayant une hauteur et une largeur au moins égales à celles de la

## Demande de renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière

- longueur minimale de 14 mètres pour l'ensemble
  - largeur minimale de 2,50 mètres pour la semi-remorque
  - la somme des poids à vide doit être inférieure ou égale à la masse en charge maximale admissible de l'ensemble ( $G1 \text{ tracteur} + G1 \text{ remorque} \leq F3 \text{ tracteur}$ )
- OU
- Camion-remorque :
  - véhicule tracteur, ayant au moins quatre roues, conçu et construit pour le transport de marchandises ( $J = N3$ )
  - véhicule tracteur datant de 15 ans maximum depuis la date de première immatriculation ( $B$ )
  - véhicule tracteur comportant un nombre de places assises minimum de 4 ( $S1 = \text{minimum } 4$ )
  - mention véhicule école pour le véhicule tracteur ( $Z$ )
  - remorque conçue et construite pour le transport de marchandises ( $J = O$ )
  - masse en charge maximale admissible de l'ensemble de 32000 kilogrammes minimum ( $F3 \text{ tracteur} = \text{min } 32000$ )
  - boîte de vitesses comprenant au moins 8 rapports en marche avant (sauf changement de vitesses automatique)
  - en examen, le poids réel de l'ensemble ne doit, en aucun cas, être inférieur à 26 tonnes ( $F1 \text{ tracteur} + F1 \text{ remorque} \geq 26000$ )
  - remorque semi-portée à essieux centraux d'une longueur minimale de 7,50 mètres (hors dispositif d'attelage)
  - camion et remorque doivent avoir l'aspect d'un fourgon tôlé, bâché, équipé de rideaux coulissants ou d'une caisse savoyarde
  - camion et remorque d'une largeur minimale de 2,50 mètres
  - longueur minimale de 17 mètres pour l'ensemble
  - la somme des poids à vide doit être inférieure ou égale à la masse en charge maximale admissible de l'ensemble ( $G1 \text{ tracteur} + G1 \text{ remorque} \leq F3 \text{ tracteur}$ )

### Catégorie D1 :

- véhicules à moteur conçus et construits pour le transport de personnes et ayant au moins quatre roues de la catégorie ( $J = M1 \text{ ou } M2 \text{ ou } M3$ )
- 16 ans maximum depuis la date de première immatriculation ( $B$ )
- comportant un nombre maximum de 17 places assises ( $S1 = \text{max } 17$ )
- comportant la mention véhicule école ( $Z$ )
- masse en charge maximale techniquement admissible minimum de 4000 kilogrammes ( $F1 = \text{minimum } 4000$ )

### Catégorie D1E (utilisation d'un ensemble véhicule tracteur et remorque) :

- Véhicule tracteur (voir catégorie D1)
- Remorque :
  - véhicule remorqué conçu et construit pour le transport de marchandises ( $J = O$ )
  - masse en charge maximale techniquement admissible de 1250 kilogrammes minimum ( $F1 \text{ remorque} = \text{minimum } 1250$ )
  - caisse fermée d'une largeur et d'une hauteur de 2 mètres minimum ; les caravanes et les vans ne sont pas admis
- Ensemble tracteur + remorque :
  - l'ensemble doit pouvoir supporter un poids réel de la remorque de 800kg au minimum ( $G1 \text{ tracteur} + 880 \leq F3 \text{ tracteur}$ ) [le calcul tient compte du passager]
  - la somme des poids à vide de chaque véhicule doit être inférieure ou égale à la masse en charge maximale admissible de l'ensemble ( $G1 \text{ tracteur} + G1 \text{ remorque} \leq F3 \text{ tracteur}$ )

## Demande de renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite et Catégorie D :

- véhicules à moteur conçus et construits pour le transport de personnes et ayant au moins quatre roues de la catégorie (J = M2 ou M3)
- longueur minimale de 11 mètres
- largeur minimale de 2,50 mètres
- 16 ans maximum depuis la date de première immatriculation (B)
- comportant un nombre minimum de 8 places assises (S1 = minimum 8)
- comportant la mention véhicule école (Z)

## Catégorie DE (utilisation d'un ensemble véhicule tracteur et remorque) :

- Véhicule tracteur (voir catégorie D)
- Remorque :
  - véhicule remorqué conçu et construit pour le transport de marchandises (J = O)
  - masse en charge maximale techniquement admissible de 1250 kilogrammes minimum (F1 remorque = minimum 1250)
  - largeur minimale de la remorque de 2,40 mètres
  - caisse fermée d'une largeur et d'une hauteur de 2 mètres minimum ; les caravanes et les vans ne sont pas admis
- Ensemble tracteur + remorque :
  - l'ensemble doit pouvoir supporter un poids réel de la remorque de 880kg au minimum (G1 tracteur + 880 ≤ F3 tracteur) [le calcul tient compte du passager]
  - la somme des poids à vide de chaque véhicule doit être inférieure ou égale à la masse en charge maximale admissible de l'ensemble (G1 tracteur + G1 remorque ≤ F3 tracteur)

### Important

- Pour chaque véhicule, vous devez obligatoirement joindre le titre de propriété ou de location. Celui-ci doit faire apparaître le nom du demandeur ou de l'établissement.
- Il est également impératif de joindre l'attestation d'assurance couvrant les dommages pouvant résulter d'accidents causés aux tiers dans les conditions prévues par l'article L. 211-1 du code des assurances.
- Il doit exister une concordance entre les catégories demandées et la/les catégories attribuée(s) à chaque véhicule. Si vous indiquez faire la demande pour la catégorie A1 vous devez joindre les documents pour le(s) véhicule(s) attribué(s) à cette catégorie et indiquer pour chacun la catégorie d'utilisation correspondante.

### Le véhicule 1 sera utilisé pour l'enseignement de la/des catégorie(s) suivante(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- B
- BE
- B96
- AM
- A1
- A2
- A
- C1
- C1E
-

## Demande de renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite et d'évaluation

- CE
- D1
- D1E
- D
- DE

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Véhicule 1 - Titre de propriété ou de location.

Joindre impérativement le certificat d'immatriculation.

Si le nom du demandeur ou de la société n'apparaît pas sur le certificat :

- soit joindre (en plus du certificat d'immatriculation) le contrat de location mentionnant l'immatriculation du véhicule ainsi que le nom du demandeur ou celui de la société.
- soit le véhicule fait l'objet d'une mise à disposition par un autre établissement agréé ; l'immatriculation doit alors être mentionnée dans la convention de mise en commun à joindre plus haut.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Véhicule 1 - Assurance

### Le véhicule 2 sera utilisé pour l'enseignement de la/des catégorie(s) suivante(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- B
- BE
- B96
- AM
- A1
- A2
- A
- C1
- C1E
- C
- CE
- D1
- D1E
- D
- DE

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Véhicule 2 - Titre de propriété ou de location

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Véhicule 2 - Assurance

# Demande de renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite et d'examen

## **Le véhicule 3 sera utilisé pour l'enseignement de la/des catégorie(s) suivante(s)**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- B
- BE
- B96
- AM
- A1
- A2
- A
- C1
- C1E
- C
- CE
- D1
- D1E
- D
- DE

## **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Véhicule 3 - Titre de propriété ou de location

## **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Véhicule 3 - Assurance

## **Le véhicule 4 sera utilisé pour l'enseignement de la/des catégorie(s) suivante(s)**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- B
- BE
- B96
- AM
- A1
- A2
- A
- C1
- C1E
- C
- CE

## Demande de renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite et d'assurance

- D1
- D1E
- D
- DE

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Véhicule 4 - Titre de propriété ou de location

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Véhicule 4 - Assurance

### Le véhicule 5 sera utilisé pour l'enseignement de la/des catégorie(s) suivante(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- B
- BE
- B96
- AM
- A1
- A2
- A
- C1
- C1E
- C
- CE
- D1
- D1E
- D
- DE

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Véhicule 5 - Titre de propriété ou de location

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Véhicule 5 - Assurance

### Le véhicule 6 sera utilisé pour l'enseignement de la/des catégorie(s) suivante(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- B
- BE
- B96

## Demande de renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite et d'examen

- AM
- A1
- A2
- A
- C1
- C1E
- C
- CE
- D1
- D1E
- D
- DE

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Véhicule 6 - Titre de propriété ou de location

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Véhicule 6 - Assurance

### Le véhicule 7 sera utilisé pour l'enseignement de la/des catégorie(s) suivante(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- B
- BE
- B96
- AM
- A1
- A2
- A
- C1
- C1E
- C
- CE
- D1
- D1E
- D
- DE

# Demande de renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite et d'assurance

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Véhicule 7 - Titre de propriété ou de location

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Véhicule 7 - Assurance

## Le véhicule 8 sera utilisé pour l'enseignement de la/des catégorie(s) suivante(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- B
- BE
- B96
- AM
- A1
- A2
- A
- C1
- C1E
- C
- CE
- D1
- D1E
- D
- DE

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Véhicule 8 - Titre de propriété ou de location

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Véhicule 8 - Assurance

## Le véhicule 9 sera utilisé pour l'enseignement de la/des catégorie(s) suivante(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- B
- BE
- B96
- AM
- A1
- A2
- A
-

# Demande de renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite et d'examen

- C1E
- C
- CE
- D1
- D1E
- D
- DE

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Véhicule 9 - Titre de propriété ou de location

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Véhicule 9 - Assurance

## Le véhicule 10 sera utilisé pour l'enseignement de la/des catégorie(s) suivante(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- B
- BE
- B96
- AM
- A1
- A2
- A
- C1
- C1E
- C
- CE
- D1
- D1E
- D
- DE

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Véhicule 10 - Titre de propriété ou de location

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Véhicule 10 - Assurance

## Le véhicule 11 sera utilisé pour l'enseignement de la/des catégorie(s) suivante(s)

## Demande de renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite et d'évaluation

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- B
- BE
- B96
- AM
- A1
- A2
- A
- C1
- C1E
- C
- CE
- D1
- D1E
- D
- DE

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Véhicule 11 - Titre de propriété ou de location

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Véhicule 11 - Assurance

### Le véhicule 12 sera utilisé pour l'enseignement de la/des catégorie(s) suivante(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- B
- BE
- B96
- AM
- A1
- A2
- A
- C1
- C1E
- C
- CE
- D1
- D1E

# Demande de renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite et d'examen

D

DE

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Véhicule 12 - Titre de propriété ou de location

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Véhicule 12 - Assurance

## Le véhicule 13 sera utilisé pour l'enseignement de la/des catégorie(s) suivante(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

B

BE

B96

AM

A1

A2

A

C1

C1E

C

CE

D1

D1E

D

DE

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Véhicule 13 - Titre de propriété ou de location

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Véhicule 13 - Assurance

## Le véhicule 14 sera utilisé pour l'enseignement de la/des catégorie(s) suivante(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

B

BE

B96

AM

A1

## Demande de renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite et d'évaluation

- A2
- A
- C1
- C1E
- C
- CE
- D1
- D1E
- D
- DE

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Véhicule 14 - Titre de propriété ou de location

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Véhicule 14 - Assurance

### Le véhicule 15 sera utilisé pour l'enseignement de la/des catégorie(s) suivante(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- B
- BE
- B96
- AM
- A1
- A2
- A
- C1
- C1E
- C
- CE
- D1
- D1E
- D
- DE

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Véhicule 15 - Titre de propriété ou de location

# Demande de renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite et d'évaluation

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Véhicule 15 - Assurance

### Le véhicule 16 sera utilisé pour l'enseignement de la/des catégorie(s) suivante(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- B
- BE
- B96
- AM
- A1
- A2
- A
- C1
- C1E
- C
- CE
- D1
- D1E
- D
- DE

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Véhicule 16 - Titre de propriété ou de location

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Véhicule 16 - Assurance

### Le véhicule 17 sera utilisé pour l'enseignement de la/des catégorie(s) suivante(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- B
- BE
- B96
- AM
- A1
- A2
- A
- C1
- C1E
-

# Demande de renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite et d'assurance

- CE
- D1
- D1E
- D
- DE

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Véhicule 17 - Titre de propriété ou de location

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Véhicule 17 - Assurance

## Le véhicule 18 sera utilisé pour l'enseignement de la/des catégorie(s) suivante(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- B
- BE
- B96
- AM
- A1
- A2
- A
- C1
- C1E
- C
- CE
- D1
- D1E
- D
- DE

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Véhicule 18 - Titre de propriété ou de location

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Véhicule 18 - Assurance

## Le véhicule 19 sera utilisé pour l'enseignement de/des catégorie(s) suivante(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- B
- BE

## Demande de renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite et d'évaluation

- B96
- AM
- A1
- A2
- A
- C1
- C1E
- C
- CE
- D1
- D1E
- D
- DE

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Véhicule 19 - Titre de propriété ou de location

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Véhicule 19 - Assurance

### Le véhicule 20 sera utilisé pour l'enseignement de la/des catégorie(s) suivante(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- B
- BE
- B96
- AM
- A1
- A2
- A
- C1
- C1E
- C
- CE
- D1
- D1E
- D
-

# Demande de renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite et d'évaluation de la conduite

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Véhicule 20 - Titre de propriété ou de location

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Véhicule 20 - Assurance